

Délibération n°2025-01-21-05-M-CA

Relatif à l'ouverture de diplômes en partenariat international
à compter de l'année 2025

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,
En sa séance du 21 janvier 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024-12-17 du Conseil d'administration portant sur la mise à jour de la charte des diplômes en partenariat à l'international en date du 17 décembre 2024,
- Vu** l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire relatif aux diplômes en partenariat international en date du 16 janvier 2025,

Considérant la participation de l'établissement de projets de Masters conjoints *Erasmus Mundus*,

Considérant la proposition d'ouvrir une diplomation multiple au sein du Master Mention Anthropologie, parcours « Anthropologie Audiovisuelle » avec les universités de *Munster* et *Split A* au sein de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH),

Considérant la proposition d'ouvrir une diplomation multiple au sein du Mention Etudes européennes et internationales, parcours-type 3 « Coopération euro-méditerranéenne » avec *l'Universidad Autonoma de Madrid*, *l'Université Libre de Bruxelles* et la *Sapienza Università di Roma* au sein de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH),

Considérant la proposition d'ouvrir une diplomation multiple au sein du Master en Sciences de la terre et des Planètes, Environnement, parcours *Transdisciplinary* du Master *in Climate, Environment and Energy*, avec *Stockholm University*, *University of Glasgow*, la *Sapienza Università di Roma* et *l'Universidad Autonoma de Madrid* au sein de l'Observatoire des sciences de l'univers (OSU),

Considérant la proposition d'ouvrir une diplomation multiple au sein du Master mention Finance parcours risques financiers et finance durable avec *Ca Foscari University of Venice*, *Antwerp University* et *Vrije Universiteit Amsterdam* au sein de la Faculté d'Economie et de Gestion (FEG),

Considérant qu'il relève de la compétence du Conseil d'administration de se prononcer sur l'ouverture de diplômes,

Considérant le caractère favorable de l'avis précité rendu par la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Considérant l'erreur matérielle présente dans la délibération d'origine qui omet le partenariat entre l'établissement et l'Université d'Athènes concernant le Master mention « Études européennes et internationales »,

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont eu connaissance de ce partenariat et se sont donc prononcés favorablement sur celui-ci,

Considérant en conséquence qu'il convient de rectifier ladite omission,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE l'ouverture de la diplomation multiple au sein du Master Mention Anthropologie, parcours « Anthropologie Audiovisuelle » avec les universités de *Munster* et *Split A* au sein de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Article 2 :

APPROUVE l'ouverture de la diplomation multiple au sein du Mention Etudes européennes et internationales, parcours-type 3 « Coopération euro-méditerranéenne » avec *l'Universidad Autonoma de Madrid*, *l'Université Libre de Bruxelles* et *la Sapienza Università di Roma* et *l'University of d'Athenes* au sein de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Article 3 :

APPROUVE l'ouverture de la diplomation multiple au sein du Master en Sciences de la terre et des Planètes, Environnement, parcours *Transdisciplinary du Master in Climate, Environment and Energy*, avec *Stockholm University*, *University of Glasgow*, *la Sapienza Università di Roma* et *l'Universidad Autonoma de Madrid* au sein de l'Observatoire des sciences de l'univers (OSU),

Article 4 :

APPROUVE l'ouverture de la diplomation multiple du Master mention Finance parcours risques financiers et finance durable avec *Ca Foscari University of Venice*, *Antwerp University* et *Vrije Universiteit Amsterdam* au sein de la Faculté d'Economie et de Gestion (FEG).

Article 5 :

Ces diplômes sont ouverts à compter de l'année 2025.

Article 6 :

Un tableau récapitulatif par diplôme est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité de 31 voix et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 21 membres présents

Représentés : 13 membres représentés

Fait à Marseille, le 21 janvier 2025

Le Président d'Aix Marseille Université

Eric BERTON



Publiée le : **20 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

20 MARS 2025